



**SANTÉ
SOCIAUX**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

BASSMS Courrier

*Aux UPR,
Aux syndicats Départementaux,*

Paris, le 26 mars 2024

Objet : Position CFDT sur la mobilisation du 4 avril dans la BASSMS et suite à venir

À toutes et tous,

Vous nous interpellez concernant une mobilisation dans le champ associatif sanitaire, social et médico-social le 4 avril sur la position de la fédération. Celle-ci est à l'initiative des « collectifs », soutenue par CGT, FO et SUD.

La CFDT Santé Sociaux ne participe pas à cette mobilisation et n'appelle pas à la grève :

1. Depuis 2021, à travers l'accord dit « Laforcade », la CFDT Santé Sociaux s'est engagée dans un processus de revalorisation de l'ensemble des professionnels du champ dans le cadre d'une convention collective unique et étendue (CCUE). Depuis, CGT, FO et SUD s'opposent systématiquement aux accords négociés et signés par la CFDT. Pire, elles empêchent le processus. Elles portent une responsabilité dans la situation salariale de la BASSMS en refusant toutes négociations en dehors du « tout ou rien ».
2. CGT, FO et SUD demandent l'extension des 183 € pour toutes et tous. La CFDT l'avait obtenu dans l'accord du 26 septembre 2023. Or, elles s'y sont opposées. S'il n'y a pas d'augmentation dans cette branche en 2023, si 300 millions ont été perdus pour les salaires, c'est en partie du fait de l'opposition de CGT, FO et SUD à cet accord.
3. La ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités prévoit des augmentations de salaire dans la BASSMS dès 2024 pour toutes et tous si les partenaires sociaux négocient d'ici la fin de l'année un accord sur les classifications et les rémunérations dans la BASSMS. CGT, FO et SUD s'opposent à cette négociation et quittent la salle à chaque séance, quand la CFDT s'inscrit dans ce cadre et fait des propositions en ce sens.
4. CGT et SUD disent revendiquer une CCUE pour la BASSMS. FO la refuse. Les revendications sur le sujet de ces organisations sont donc tout et leur contraire. Le mandat constant de la CFDT Santé Sociaux depuis 50 ans est celui d'une CCUE.
5. La Fédération ne s'associe pas aux « collectifs » autoproclamés dont on ne sait ni qui ils sont, ni qui ils représentent, contrairement aux organisations syndicales qui doivent justifier de leur représentativité.



Les positions de la CFDT Santé Sociaux sont claires et constantes. Les divergences sont trop importantes avec les autres OS sur les revendications et les moyens d'action pour envisager un mouvement commun.

Vous pouvez vous reporter aux comptes-rendus de CPPNI, communiqués et tracts publiés sur l'extranet et le site tout public pour une revue en détail des différents événements dans la BASSMS.

Suite à la validation en bureau fédéral de mars 2024, la CFDT Santé Sociaux organise dès à présent sa propre communication et sa propre mobilisation pour les semaines à venir, sur ses revendications, pour offrir un débouché réel et effectif à la légitime impatience des salariés de la BASSMS, dans la perspective demandée par l'État d'un accord d'ici fin novembre 2024 sur les classifications et les rémunérations.

En espérant que cette clarification vous sera utile dans vos positions au niveau local. Syndicalement,

Benjamin VITEL

Secrétaire national

Dialogue social